

## Le CCP en gestion sonore dans le spectacle, les manifestations culturelles et événementielles [1]

### Contexte

---

Il est désormais reconnu que l'exposition à des volumes sonores élevés peut causer des dommages à l'audition, parfois irréparables. Or dans le cadre de leur travail, certains professionnels du spectacle mais aussi de l'industrie phonographique ou de l'audiovisuel, sont particulièrement exposés à ces risques, d'autant que l'évolution des styles musicaux et les progrès technologiques sont à l'origine d'une constante progression des volumes sonores.

La CPNEF-SV en partenariat avec Agi-son et le CMB, a donc décidé de créer une formation spécifique en 2011.

**Cette formation permet d'acquérir les connaissances de base en gestion sonore pour se protéger soi même et les autres.**

### Objectifs pédagogiques

---

**Objectif général du CCP** : évaluer, prévenir et gérer les risques auditifs auxquels sont exposés les personnels et le public des spectacles, des manifestations culturelles et événementielles, des lieux d'enseignement et de pratiques, que le son soit amplifié ou non amplifié.

#### Compétences visées :

- Etablir un diagnostic des situations à risque relatives à la physique du son et aux volumes sonores,
- Mesurer l'impact des doses et niveaux sonores sur le fonctionnement, l'usure et les limites de l'appareil auditif,
- Participer aux actions de prévention et de protection des risques en matière de volumes sonores.

**Principaux contenus de formation** : les unités de mesure du son et les grandeurs physiques, les règles acoustiques et d'isolation phonique, les outils de mesure sonores pour chaque situation, les seuils de dangerosité et les situations à risque pour les professionnels et le public, l'anatomie et la physiologie de l'oreille, les symptômes traumatiques et lésions, les solutions thérapeutiques, les obligations légales et les responsabilités, les actions de prévention et de protection individuelles et collectives ...

**Télécharger le référentiel de compétences** [2]

## Publics

---

Artistes, techniciens, personnels administratifs du spectacle ou de toute manifestation, Formateurs, animateurs, personnels encadrant de répétitions...

Toute personne intéressée souhaitant acquérir des connaissances et des compétences dans ce domaine.

Aucun prérequis ou niveaux exigés.

## Modalités de la formation

---

Le stage dure 1 à 2 jours, selon l'organisme de formation choisi.

Un contrôle de connaissances, via la méthode du questionnaire à choix multiple (QCM), est effectué à l'issue du stage.

## Organismes de formation agréés

---

9 organismes de formation sont agréés par la CPNEF-SV :

Champagne-Ardenne (Reims, 51)	REMCA FORMATIONS	<a href="http://www.remcaformations.fr">www.remcaformations.fr</a> [3]
Île-de-France (Bagnole, 93)	CFPTS	<a href="http://www.cfpts.com">www.cfpts.com</a> [4]
Île-de-France (Paris, 20 <sup>ème</sup> )	IRMA	<a href="http://www.irma.asso.fr">www.irma.asso.fr</a> [5]
Île-de-France (Combs-la-Ville, 77)	I-Stage	<a href="http://www.istage-formation.org">www.istage-formation.org</a> [6]
Languedoc-Roussillon (Montpellier, 34)	TSV	<a href="http://www.formation-tsv.fr">www.formation-tsv.fr</a> [7]
Loire-Atlantique (Carquefou, 44)	STAFF	<a href="http://www.staff.asso.fr">www.staff.asso.fr</a> [8]
Midi-Pyrénées (Toulouse, 31)	Octopus	<a href="https://federation-octopus.org/formations/">https://federation-octopus.org/formations/</a> [9]
Rhône-Alpes (Lyon, 7 <sup>ème</sup> )	GRIM EDIF	<a href="http://www.grimedif.com">www.grimedif.com</a> [10]
Rhône-Alpes (Chambéry)	APEJS	<a href="http://www.apejs.org">www.apejs.org</a> [11]

Pour passer le CCP, contacter un de ces organismes.

## Validation

---

Un certificat de compétence professionnel (CCP) nominatif est délivré par la CPNEF-SV en cas de réussite de l'évaluation.

Cependant l'écosystème de la formation a évolué et le CCP doit être modifié pour rentrer dans le nouveau cadre de la certification.

Des travaux de transformation de ce CCP vont donc démarrer en novembre 2020 afin d'en modifier le contenu, les modalités et de pouvoir l'enregistrer au Répertoire spécifique de France compétences.

Cette ingénierie a été confiée à l'IRMA-CNM/Fnejjma.

Tant que ces travaux n'ont pas abouti, l'offre de formation est maintenue.

## Bilan

---

**1 500** personnes ont obtenu le CCP :

107 en 2021  
69 en 2020  
170 en 2019  
124 en 2018  
173 en 2017  
161 en 2016  
239 en 2015  
130 en 2014  
147 en 2013  
144 en 2012  
36 en 2011 (année de création).

---

**URL source:** <https://www.cpnefsv.org/formations-agreees/ccp-certificats-competences/ccp-gestion-sonore>

### Liens

[1] <https://www.cpnefsv.org/formations-agreees/ccp-certificats-competences/ccp-gestion-sonore>

[2] <https://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/H-Formations-agreees/CCP%20gestion%20sonore%20r%C3%A9f%C3%A9rentiel%20de%20comp%C3%A9tences.pdf>

[3] <http://www.remcaformations.fr>

[4] <http://www.cfpts.com>

[5] <http://www.irma.asso.fr>

[6] <http://www.istage-formation.org>

[7] <http://www.formation-tsv.fr>

[8] <http://www.staff.asso.fr>

[9] <https://federation-octopus.org/formations/>

[10] <http://www.grimedif.com>

[11] <http://www.apejs.org>